

Violence en prison

Dossier

Une violence intrinsèquement liée au système carcéral

Quiconque évoque le monde carcéral pense presque automatiquement à un climat de violence, et même à des violences aussi massives que brutales. On imagine des mutineries, des gardiens pris en otage pour faciliter une évasion, des batailles rangées organisées par des caïds imposant leur loi, des luttes de clans, des tabassages de la part des gardiens sur des détenus mal tournés ou l'inverse. Plus rarement, on pense aussi au désespoir de certains condamnés et aux suicides que cette détresse cause parfois. La section française de l'observatoire international des prisons a documenté ces phénomènes de violence sous toutes ses formes, et le tableau est sombre. Selon ces données, les agressions sur des surveillants sont quotidiennes. Quant aux détenus, ils parlent de la prison comme de l'épisode le plus violent et le plus difficile de leur vie. Mais cette violence reste le plus souvent cachée. On parle même de tabou car ni les agents de détention ni les détenus, ne tiennent à communiquer sur ce qui se passe dans les établissements, et encore moins dans les cellules, hors de portée d'éventuelles caméras de surveillance. Parfois, ces incidents graves finissent devant un tribunal, mais il apparaît qu'il est plus facile de faire condamner un détenu qu'un agent de détention, car la parole des témoins, d'un côté comme de l'autre, ne se libère pas facilement et la peur des représailles l'emporte généralement.

Infoprison : Etat des lieux sur les prisons, en Suisse et à l'étranger

« Dans les prisons françaises, c'est peut-être encore pire ! Quand j'ai débuté en 2004, confiait un surveillant, on accueillait 700 détenus ici. A l'époque,

on pouvait encore parler avec eux à bâtons rompus. C'est fini aujourd'hui. (...) A partir de là, sur nos coursives, on n'est plus capable d'approcher un nom d'un visage : on ne fait qu'ouvrir et fermer des portes. Le même gardien raconte qu'avant, il pouvait encore fermer les yeux sur de petites entorses au règlement, ce qui permettait de garder un climat acceptable. Mais avec la surpopulation, « c'est totalement révolu. On est trop à flux tendus. Notre infériorité numérique est telle qu'on a trop peur, au moindre truc de travers de se retrouver en difficulté ».

[voir Infoprison : [Crise sécuritaire, prisons en crise, quelle issue ?](#)]

Concernant la situation en Suisse, nous disposons de quelques indications éparpillées trouvées dans des lettres de détenus à Infoprison, et de quelques données, elles aussi dispersées dont nous avons fait état dans nos bulletins.

« 48 heures avant ma sortie, je me suis fait agresser par X. qui m'a cassé deux dents » écrit un ancien détenu. « D'ailleurs il devrait être bien marqué », ajoute-t-il (sans doute à cause de sa brutale riposte). Un autre détenu aurait été violenté et blessé par un gardien qui l'accusait de simuler une crise d'épilepsie. Son codétenu, témoin de la scène, nous écrit pour confirmer l'agression, mais l'un et l'autre semblent démunis pour faire valoir leurs droits. En revanche, un autre détenu est allé jusqu'à déposer une plainte, mais il signale que celle-ci n'a pas été transmise au Ministère public.

Du côté des agents de détention, c'est dans l'interview de quelques-uns d'entre eux, publiée dans notre bulletin 27 qu'on trouve quelques éléments évoquant un climat de violence ou des

tensions pouvant être vives :

« Le principal défi à leurs yeux est le maintien de l'ordre (passer une journée sans incidents, garder l'harmonie dans l'établissement, éviter les soucis) face aux situations stressantes (agressions, insultes, menaces et tentatives de suicide. Cela nécessite de rester constamment sur ses gardes. (...) A la question de savoir s'il leur arrive d'avoir peur le mot leur semble trop fort mais ils avouent toutefois des craintes, un peu d'angoisse et des appréhensions. Il faut savoir gérer le stress car on ne peut pas travailler avec la peur au ventre. On craint les événements imprévisibles et « les effets de meute » à savoir des déclenchements de violence en groupe consécutifs à des incidents particuliers. Dans l'ensemble, les agents font état d'un sentiment de sécurité renforcé par le soutien de leurs collègues ».

Karen Klau : « pour une fois qu'on s'intéresse à nous »

[voir Infoprison : [Pour une fois qu'on s'intéresse à nous !](#)]

Sur la base de ces données, il nous a paru intéressant de tenter une petite enquête sur les prisons romandes pour voir si la situation ressemble à celle décrite en France. Autant le dire tout de suite : nos interlocuteurs, Patricia, ancienne assistante sociale, ainsi que Alain et David, deux anciens détenus, affirment que ce n'est pas le cas et que les prisons suisses sont nettement moins agitées que dans d'autres pays. Plus généralement, ils réfutent les images stéréotypées évoquées plus haut : pas de guerres de clans, pas de mutineries, pas de batailles rangées, pas de tabassages systématiques de détenus ou de gardiens. Pourtant on se souvient du décès de Skander Vogt dans l'incendie de sa cellule, en

2011 aux EPO, et il est avéré qu'il y a quelques années une bagarre entre détenus, dans la cour de promenade du même établissement, a causé la mort de l'un d'eux. Quand on les interroge sur ces drames, nos interlocuteurs se souviennent évidemment, mais ils n'en parlent pas spontanément. Tous évoquent cependant, souvent de manière détournée, des incidents dont ils ont été témoins ou victimes.

Nous avons donc cherché à savoir ce que recouvre la notion de violence. Ce terme peut en effet s'appliquer à des situations fort différentes les unes des autres : agression physique, verbale, insultes, menaces, agressions, opposition, comportements de

« Ce terme peut en effet s'appliquer à des situations fort différentes les unes des autres »

transgression ou de résistance. Nous y avons inclus la violence contre soi-même, de même que la discrimination et l'ostracisation de certains détenus en raison de leur origine ethnique, de leur identité de genre ou des infractions pour lesquelles ils ont été condamnés. Nous nous sommes ensuite demandé quelles sont les causes des violences : la personnalité des détenus ? Des incidents liés au quotidien de la vie en prison ? L'organisation des établissements et la rigidité des règlements ? L'allongement de la durée des peines ? Les conditions de détention et la surpopulation ? L'attitude des agents de détention face à l'agressivité des auteurs de délits ? Tous ces facteurs peuvent jouer un rôle, de même que le renforcement général des prescriptions de sécurité. On peut faire l'hypothèse que le « mélange des genres », c'est-à-dire la diversité des origines nationales ou ethniques, la diversité des personnalités dans un univers de promiscuité, ou encore les différentes « carrières » délinquantes sont des facteurs de risque pour l'harmonie d'un établissement. Mais quel rôle joue l'institution elle-même et sa direction

dans le développement d'un climat de violence et dans la réponse aux incidents violents : quelle gestion des crises ? Quelles sanctions ? Quelles mesures de prévention ?

De quelle violence parle-t-on ?

Quelle forme a pour vous la violence dans le cadre carcéral ? Quand on leur pose cette question la réponse immédiate de Patricia Alain et David est la même : institutionnelle. Cette unanimité est frappante. Comme le dit Patricia, l'ancienne assistante sociale, enfermer quelqu'un chaque soir à double tour dans une cellule est déjà un geste d'une grande violence. Cette notion de violence n'est pas associée à des événements tragiques, mais à des situations banales, l'enfermement, la contrainte, les frustrations, qui, à force d'être répétées, déclenchent finalement des « pétages de plomb », comme le disent nos interlocuteurs, des crises

« Quel rôle joue l'institution elle-même et sa direction dans le développement d'un climat de violence et dans la réponse aux incidents violents. »

de colère qui se manifestent par des insultes, des destructions d'objets et de mobilier ou des gestes agressifs. Quand nous évoquons le cas de Skander Vogt, ce détenu mort dans sa cellule après avoir mis le feu à son matelas, nos interlocuteurs s'en souviennent, mais ils rappellent que c'est un problème de radio défectueuse qui avait provoqué cette mortelle colère, c'est-à-dire un problème insignifiant. Les gardiens avaient refusé de la remplacer, parce que c'était le soir tard, et qu'il s'agissait d'un épisode de plus dans une longue série de vexations, de crises et de sanctions, généralement sans gravité. Une sortie promise mais finalement refusée, simplement parce que la personne prévue pour l'accompagner est occupée ailleurs, ou parce qu'il y a

eu une évasion, ou simplement parce que de nouvelles consignes de sécurité ont eu pour effet de supprimer tous les congés est un événement déclencheur, de même que du matériel (papier, crayon, ordinateur) demandé mais jamais reçu ou trop tard. Ces petits faits peuvent provoquer des réactions violentes, suivies de part et d'autre par des provocations susceptibles de dégénérer. Pour les anciens détenus, c'est clair : ce sont les petits abus de pouvoir qui entraînent des réponses excessives. Parfois, ils sont volontaires, pour embêter un détenu difficile qui exaspère les surveillants ; parfois l'agent est de bonne foi : il a promis de donner suite à une demande, mais il a oublié ou n'a pas eu le temps. Ça semble être un incident insignifiant, mais c'est exactement ce qui fait monter la tension parce que le détenu n'a rien d'autre à faire que d'attendre ce qu'il a demandé. : « au départ, explique Alain, on avait deux interlocuteurs de bonne foi, mais l'évolution vers la violence est liée au système. C'est le système qui s'automutile ». David donne un autre exemple : « quelqu'un de l'extérieur avait amené un ordinateur qu'un détenu avait demandé pour taper un recours, et cet instrument fut saisi à la fouille sous prétexte qu'on manquait du personnel pour en vérifier le contenu. Le détenu ne le reçut que deux ou trois semaines plus tard. Et ensuite il n'y avait pas d'imprimante, ou l'imprimante arriva, mais sans les cartouches d'encre. Finalement, le détenu s'est mis à lancer des coups de pied dans la porte et il a fini en haute sécurité, au cachot pour un mois. On lui a fait perdre un mois, puis encore un mois, et finalement il n'a pas pu faire son recours. Ce sont des stratégies de ce genre-là qui provoquent la violence. »

Dans de tels cas, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, dont les plus souvent cités sont la rigidité des règlements et de l'organisation hiérarchique des établissements. Les

conditions de travail des collaborateurs et l'insuffisance des effectifs, ainsi que la surpopulation carcérale sont aussi des facteurs de risque. Un peu plus de souplesse de la part des agents de détention pourrait suffire à désamorcer les crises ou même à les prévenir, mais la crainte de s'écarter de la règle le retient. « J'ai entendu des surveillants dire qu'ils avaient peur de « faire faux », rappelle Patricia, parce que s'ils font une erreur, ils ne sont pas couverts par la hiérarchie. Les initiatives personnelles sont de plus en plus souvent mal vues ou même réprimées, que ce soit celles des assistants sociaux ou des surveillants. En vingt ans, la situation s'est dégradée sur ce point. La marge de manœuvre devient toujours plus petite, et on nous le fait bien sentir. Il y avait certains surveillants qui étaient durs mais qui osaient prendre des décisions, en sachant que la direction n'allait pas les désavouer. Ce n'est plus du tout le cas.

Selon les documents publiés par l'Observatoire des prisons, les agents de détention semblent vouloir se conformer à une image préconçue selon laquelle tous leurs collègues savent se montrer durs à l'égard des prisonniers et ils s'efforcent par conséquent de réprimer leurs tendances à l'empathie. Ce point n'est pas confirmé par nos interlocuteurs, pour qui les gardiens sont à l'image de la société : « il y a des durs, mais aussi des humains, il y a ceux qui témoignent du respect et ceux qui « aboient » témoigne Alain, qui avoue même avoir gardé des contacts amicaux avec certains de ses anciens gardiens. David s'exprime dans le même sens. A-t-il subi ou a-t-il été témoin de violences de la part des surveillants ? « Non ! Jamais ! » répond-il aussitôt. « Ils n'ont jamais été violents avec moi. Jamais. Une fois, à Champ Dollon, j'ai entendu que les gardiens avaient bousculé un type qui les avait provoqués. (...) J'ai fait beaucoup de taule, mais c'est la seule histoire de ce type que je connaisse. Je ne pense pas que cela existe

systématiquement. Ce n'est pas une stratégie qui est utilisée, parce qu'elle laisse des traces. En revanche, j'ai fait un passage à Fresnes, et là c'était autre chose : rien à voir avec ici. Tu as intérêt à ne pas bouger une oreille, sinon tu vas de faire fracasser. Et il n'y aura pas d'enquête. C'est totalement différent ». En revanche, il a vécu des scènes beaucoup plus violentes avec des détenus : il a lui-même été violemment agressé et il évoque des menaces de mort et toutes sortes de complots et de règlements de comptes, qu'ils soient en lien avec l'origine ethnique ou avec divers trafics, dont celui de drogues ou de médicaments.

Notons encore qu'aux dires des personnes interviewées, l'état mental des détenus et le contexte psychologique dans lequel ils évoluent créent une situation de détresse qui les rend vulnérables. Leur anxiété, les soucis causés par de mauvaises nouvelles de leur famille, peuvent provoquer des réactions violentes, contre l'extérieur ou contre soi-même. Il arrive aussi que la frustration et la colère se traduisent par une « violence procédurière » sous la forme de démarches diverses, plaintes et recours adressés aux autorités ou aux tribunaux.

La longueur des peines, conditionnée par des évaluations sur lesquelles le détenu pense n'avoir aucune prise joue un rôle important. Comme le dit Patricia, « c'est lié au fait qu'il perd tout pouvoir sur sa vie. Le fait de ne pas avoir d'échéances précises sur lesquelles il peut se baser, d'avoir le sentiment que la peine est sans fin, tout cela crée des situations à risque. Il suffit d'un grain de sable qui grippe la machine : le refus d'une conduite pour des raisons pratiques, ou d'un transfert dans un établissement ouvert, faute de place crée des situations d'attente qui énervent et désespèrent le détenu. Cela peut conduire à des attaques contre autrui ou contre soi-même. On met parfois des gens en

sécurité renforcée parce qu'ils ont des problèmes psychologiques importants, alors que si on les avait écoutés ils n'en seraient pas là ». « Quand il y a une petite lumière, même si elle est peut-être lointaine, et qu'on peut marcher dans sa direction, c'est l'arc en ciel : on avance vers quelque part », complète Alain. « Plus on donne de l'espoir au détenu dans l'exécution de sa peine, plus on le traite avec respect, et moins il y a risque de violence », résume Patricia.

Infoprison 2018 : État des lieux sur les prisons en Suisse et à l'étranger

« Quoi qu'il en soit, la surpopulation aggrave assurément les risques d'agression à l'encontre des agents de détention. Dans le canton de Vaud, depuis la mise en service de la Colonie fermée, le bâtiment a perdu son calme aux dires du représentant des fonctionnaires. C'est devenu une poudrière. « Le climat est extrêmement tendu, témoigne sous couvert d'anonymat un employé des EPO. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en sécurité lorsqu'on travaille à la Colonie fermée. Imaginez un agent de détention seul pour vingt détenus. Il a la trouille. Les détenus le savent et en profitent ». D'autres témoignages en provenance des EPO vont dans le même sens. Si certains collaborateurs invoquent des dysfonctionnements, mettant en cause « la gestion bureaucratique et militaire » qui règne à Bochuz, tous insistent sur l'insuffisance des effectifs : « Aujourd'hui, on ne nous demande plus vraiment d'aider les détenus ni de leur permettre de trouver un sens à leur peine. Nous sommes tous devenus des tourne-clés. C'est tout. Et cela n'aide évidemment pas les détenus à progresser ou à être calmes. En plus, nous travaillons très souvent dans l'urgence ».

[voir Infoprison : [Crise sécuritaire, prisons en crise, quelle issue ?](#)]

Tous nos interlocuteurs reconnaissent qu'il existe une hostilité manifeste à l'égard de certains détenus, auteurs de crimes

sexuels, de pédophilie ou d'agressions contre des enfants. Cela ne se manifeste pas seulement par un ostracisme, mais aussi par des insultes et des humiliations. Le plus célèbre condamné pour ce genre de crimes, encore en détention, a dû être placé pour une longue durée en isolement pour être à l'abri de ces actes malveillants.

Infoprison : Des personnes peuvent être discriminées en raison de leur orientation sexuelle

« Il existe un dénominateur commun: la surexposition à la violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique. Le monde carcéral fonctionne comme une caisse de résonance de la stigmatisation à l'œuvre dans la société. Dans cet univers, la virilité et la masculinité sont érigées en valeurs suprêmes et il existe une tendance à punir les personnes qui ne vont pas respecter ces normes ». (...) Les femmes transgenres, détenues dans des prisons pour hommes en raison du sexe assigné dans les documents d'identité, sont plus visibles et donc particulièrement exposées aux violences du personnel pénitentiaire et des autres prisonniers. Contrairement aux détenus gays qui souvent pratiquent un « coming in » durant leur incarcération, elles deviennent des proies faciles et risquent de subir des humiliations lors des fouilles corporelles ou encore des mauvais traitements sous la forme de coups et de viols. »

J.S.Blanc, membre de l'APT et d'Infoprison, dans le bulletin 26 [voir Infoprison : [En prison, les LGBTI sont surexposés à la violence](#)]

Quelle réponse à la violence ?

Selon nos interlocuteurs, les incidents violents font toujours l'objet d'un signalement à la direction de l'établissement, voire au Service pénitentiaire. Même si des agents de détention sont impliqués, il semble qu'ils

sont rarement dénoncés et sanctionnés. Un seul cas a été mentionné par Patricia pour lequel la direction a tranché de manière équilibrée entre un détenu et un gardien. Pour les détenus, la sanction qu'entraîne un comportement violent pose un problème car elle a un effet sur l'exécution de la peine. « Le pire, remarque Alain, c'est que non seulement on ne vous a pas accordé votre congé, mais que si vous vous en êtes pris à quelqu'un et que vous n'avez pas été à même de gérer vos émotions, vous vous éloignez du jour où vous pourrez sortir de prison ». C'est encore plus grave pour la détention avant jugement, car un tel comportement peut avoir des répercussions ultérieures sur le jugement. Être sanctionné par une mise en isolement au cachot ou par un transfert dans un autre établissement, c'est risquer une régression dans le plan d'exécution de la peine. « Tout est à recommencer à zéro » disent les anciens détenus interrogés : nouvelle période d'observation et d'évaluation, suppression des sorties et des congés.

Dans ces conditions, on comprend que les victimes évitent de se plaindre ou de dénoncer un agresseur. Pour les détenus qui entendent porter plainte, c'est mission quasi impossible car il leur sera difficile de trouver un codétenu d'accord de témoigner. Et sans témoins, leur parole ne pèse pas lourd face à celle d'un agent. Les non-dénonciations, apparemment, procèdent moins d'une solidarité entre les détenus, ou entre les collaborateurs de la prison que d'une nécessaire prudence face aux risques de représailles ou de péjoration de l'exécution de la peine. « De mon côté, avoue Alain, si j'avais appris que certains préparaient une évasion, je n'en n'aurais pas parlé (...) Ce n'est pas de la solidarité, mais de l'éthique. Un agent ne va pas me dire du mal d'un de ses collègues, et de la même façon je ne lui en dirai pas d'un autre détenu ». Même son de cloche pour David à propos de l'agression dont il a été victime : « Je n'ai

rien dit du tout. Je ne sais même pas comment c'est arrivé à la direction que j'avais été attaqué. Il y avait sûrement un délateur parmi les gars autour de moi. J'ai seulement fait comprendre à mon agresseur que s'il bougeait encore une fois il était mort, c'est tout ! Je n'ai aucune confiance dans le système ». Pour Patricia, « C'est sûr que si le détenu témoin est dans une situation où il attend une décision sur la progression de sa peine et qu'on lui demande de dire que le surveillant s'est mal comporté, qu'il a provoqué un détenu jusqu'à ce que celui-ci réagisse violemment, c'est délicat ! J'ai eu connaissance d'un cas où le directeur adjoint a pris le parti d'un détenu contre un agent : par la suite il a été considéré comme un traître ». La section française de l'Observatoire des prisons parle d'une sorte d'omerta qui règne dans les prisons françaises. « La violence exercée par certains surveillants envers les détenus reste le secret le mieux gardé de l'administration pénitentiaire », estime un observateur.

Des gardiens de Champ Dollon se déchirent au tribunal

Accusé par un détenu, appuyé par un autre agent, de l'avoir bousculé dans un escalier, provoquant une foulure de la cheville, un agent de détention a porté plainte pour fausse dénonciation. « L'affaire révèle surtout le traitement impitoyable réservé à tout gardien qui viendrait à briser l'omerta », écrit Fati Mansour dans Le Temps. « Il s'agit d'une attaque contre toute une corporation et une insulte à un corps qui fait son travail au quotidien dans des conditions difficiles et sans bavure », a plaidé l'avocat du gardien accusé à tort. Fati Mansour ; Le Temps ; 1er novembre 2019

Les personnes interrogées soulignent toutes l'importance du rôle de la direction de l'établissement. Lorsqu'un incident violent est signalé, un débriefing est nécessaire pour établir les faits et les responsabilités de chacun.

Avant d'en arriver à s'entredéchirer au tribunal, des conciliations, ou des médiations devraient être possibles. C'est précisément ce qui n'a pas été fait à Champ Dollon, alors qu'un témoin de l'incident rapporté ci-dessus entre deux gardiens et un détenu l'avait tenté avant qu'un supérieur hiérarchique ne s'y oppose. : « Si on m'avait laissé terminer cette médiation, on n'en serait pas là aujourd'hui. Je voulais apaiser les esprits et calmer l'animosité entre les deux gardiens. ». Y a-t-il des séances où le personnel est réuni pour discuter de ces questions et d'une possibilité de mieux gérer la violence ou de la prévenir ? « Non ! répond Patricia. Je n'ai jamais connu quelque chose comme ça ! ». La tâche est donc laissée à chacun individuellement. Pour David, « Il y a des individus qui clairement veulent diminuer l'impact de la violence quand ils viennent discuter avec nous. Ils essaient d'apaiser les conflits, alors que d'autres vont mettre de l'huile sur le feu. Je ne pense pas que cela soit lié à l'institution : c'est individuel. »

De manière générale, tout le monde s'accorde à dire que la prison est un monde fragile, exposé aux turbulences internes, mais aussi politiques et médiatiques, ce qui pousse la hiérarchie à éviter les tracasseries en étouffant les histoires gênantes. Patricia en a fait l'expérience

lorsqu'elle a encouragé un détenu qui se disait victime d'une agression de la part d'un gardien à adresser une plainte au ministère public, ce qui lui fut vivement reproché. Pourtant, les détenus ont des droits, comme le rappelle Law Clinic, un secteur de l'Université de Genève pour la défense des droits des personnes vulnérables, auteur d'une brochure distribuée aux personnes incarcérées à Champ Dollon.

Infoprison : brochure de l'Université de Genève : droits des personnes en détention provisoire à Champ Dollon

« Si je suis victime de mauvais traitements, j'ai le droit de consulter un-e médecin. Celui-ci ou celle-ci devrait consigner toute trace de violence observée lors d'une évaluation de ma situation médicale.(...) J'ai le droit de me plaindre ou de dénoncer de manière confidentielle les mauvais traitements que j'ai subis au-à la Directeur-trice général-e de l'OCD [Office cantonal de la détention], au-à la Directeur-trice de la prison, au-à la Magistrat-e responsable de la sécurité, au MP [Ministère public], au-à la Chef-fe du département ou à la Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil. Je peux également déposer une plainte pénale auprès du MP. Lorsque j'adresse une plainte ou dénonciation à l'une de

ces autorités, le contenu de mon courrier ne doit pas être contrôlé.

[voir Infoprison : [Les droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ-Dollon](#)]

La violence en prison s'avère donc un phénomène complexe, multiforme, généralement peu visible de l'extérieur et le plus souvent douloureux et destructeur pour tous les acteurs. Pour nos interlocuteurs, elle découle inévitablement du système carcéral, ce que David résume de manière plutôt sombre, malgré sa combativité et son relatif optimisme sur les droits humains : « Les brigades représentent une violence institutionnelle plus fréquente que la violence physique. Elles constituent une menace permanente : on nous brandit constamment devant les yeux la menace d'être enfermé à vie. La prison est spécifiquement violente, mais d'une violence sans coups, une violence de l'enfermement, de la privation, de la destruction affective, de la destruction existentielle. Il n'y a que des destructions. On ne nous condamne pas à mort, mais à vie. C'est une violence très pernicieuse ».

■ **Anne-Catherine Menétrey-Savary**